

Séance du 2 septembre 2020 à 19 heures  
Salle du conseil

**Présents :** M. ASTIER Stéphane, Mme BOREL Emilie, M. BAYLE Jérôme, M. DEFER Marc, M. GIRAUDOT Francis, Mme HAMEL Pascale, Mme LEROUX-SALEINE Marie, M. MIGNARD Laurent, M. MIREAUX Jean, M. MOREL Frédéric, Mme REIGNOUX Christine, M. ROUSSET André, M. THOVERON Eric

**Procuration(s) :** M. GIRAUDOT Francis étant absent excusé a donné pouvoir à Mme PAIX Josiane

**Absent(s) :**

**Secrétaire de séance :** Mme REIGNOUX Christine

**Président de séance :** M. MOREL Frédéric

### **1 - Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame REIGNOUX Christine a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

### **2 – Approbation du compte rendu de la dernière séance.**

Le dernier compte-rendu n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du **9 juillet 2020**

### **3 – Situation Budgétaire au 31 août 2020**

**Rapporteur :** M. MIGNARD Laurent

La situation budgétaire de la commune est présentée par Monsieur Laurent MIGNARD. La trajectoire du budget 2020 est respectée. Pour autant, Monsieur MIGNARD alerte le conseil sur le fait que le budget de fonctionnement présente depuis plusieurs années un déficit structurel, c'est à dire que la commune dépense plus qu'elle ne perçoit. Pour l'année 2019, en faisant abstraction des dépenses et recettes exceptionnelles, ce déficit structurel est de l'ordre de 50.000 €, soit près de 10% du budget de fonctionnement. Les dépenses les plus importantes concernent le personnel (34%) et le syndicat de secrétariats (14 %). Les dépenses de fonctionnement de l'école (énergie, fournitures et personnel) représentent 24 % du budget de la commune, soit 1.650 € par élève. Le conseil prend acte de cette alerte. Le Maire demande à la commission finances de préparer trois hypothèses pour un redressement des comptes dès 2021, qu'il présentera à la population afin de recueillir son avis sur la trajectoire financière à prendre.

### **4 – Redevance d'occupation du domaine public pour ENEDIS et GRDF**

Certains organismes comme ENEDIS et GRDF utilisant le domaine public pour les câblages, il convient pour la commune de prendre une délibération afin de recevoir l'argent sur les comptes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le taux de la redevance au taux maximum et dit que le montant sera revalorisé automatiquement tous les ans durant le mandat actuel.

### **5 – Bail pour le local situé dans le bâtiment de la Mairie (Kinésithérapeute)**

L'activité de la Kinésithérapeute est actuellement encadrée par un bail non conforme avec la Mairie. Le Maire propose au conseil de créer un bail professionnel d'une durée de 6 ans.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au bail.

#### **6 – Bail d'habitation d'un logement communal**

Le conseil municipal est informé qu'un bail non conforme avait été conclu par M. Housseau avec les locataires d'un logement communal cour des Nobles. Un nouveau bail sera rédigé.  
Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au bail.

#### **7 – Frais de scolarité pour les enfants scolarisés sur la commune de Coulommiers en classe CLIS.**

**Rapporteur** : Mme REIGNOUX Christine

Madame REIGNOUX informe le conseil municipal que trois enfants de la commune sont actuellement scolarisés en classe CLIS à Coulommiers. Cela engendre des frais de 1750 € pour la Mairie de Bellot. La commune de Bellot ne bénéficiant pas de ce type de classe, le conseil municipal accepte à l'unanimité de payer les frais de scolarité.

#### **8 – Centre de Gestion 77 (CDG77) – Missions Optionnelles**

Une convention du CDG77 est proposée à la collectivité afin que ce dernier puisse étudier les dossiers de tous les agents travaillant à la commune.

Cette étude permettra de mettre à jour la situation des employés par rapport à leur carrière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention à l'unanimité et autorise le Maire à signer cette dernière.

#### **9 - Désignation de conseillers aux commissions communautaires**

Suite à la proposition de la CC2M de désigner des délégués aux commissions communautaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer les personnes suivantes :

- Monsieur MOREL pour l'Aménagement du Territoire
- Monsieur MIGNARD pour la communication Institutionnelle
- Monsieur MIGNARD pour les finances
- Monsieur MOREL pour le développement économique et numérique
- Mme BOREL pour le tourisme
- M. GIRAUDOT pour l'assainissement et l'eau
- Mme REIGNOUX pour la santé et le social
- M. ROUSSET pour les transports/matériel/parc véhicules/défense incendie
- M. MIRAUX pour la petite enfance, enfance et jeunesse
- M. MOREL pour la culture, animation et patrimoine
- Mme LEROUX-SALEINE pour l'environnement, GEMAPI et déchets
- M. MIREAUX pour les politiques sportives et gestion des équipements

#### **10 – Annulations de la délibération des délégations de pouvoirs consenties au Maire**

Le Maire expose aux conseillers que, suite à un courrier de la Préfecture, la délibération du précédent conseil municipal concernant les délégations consenties au Maire devra être reprise. En effet, certaines délégations doivent être précisées.

#### **11 – Délégations de pouvoirs consenties au Maire**

Tous les points de délégations sont revotés à l'identiques sauf pour les points 21 et 22 dont les montants sont respectivement limités à 500 000 € et 200 000 €.

#### **12 – Annulation du FER 2018.**

Une subvention du département au titre du Fonds d'Équipement Rural (FER) avait été obtenue en 2018 pour la restauration de 2 lavoirs sur le ru et la création d'un jardin familial. L'un des deux lavoirs ayant été détruit durant les inondations et le taux de subvention obtenu étant particulièrement faible (30 % au lieu des 50 % habituels), le Maire recommande de ne pas réaliser les travaux.

Le conseil accepte à l'unanimité l'annulation du FER 2018.

### **13 – Décisions modificatives n°1/2020 à n°4/2020**

La commune va devoir faire face à des investissements imprévus avant la fin de l'année, du fait de travaux de mise aux normes et de sécurité à l'école (sanitaires à l'école et cuisine de la salle polyvalente notamment). Le conseil municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives pour l'achat de matériels et pour les travaux. À la question d'un conseiller qui demande à connaître l'étendue des travaux de sécurité et de mise aux normes à l'école à prévoir dans un proche avenir, le Maire en donne une liste non exhaustive: réfection totale de la cuisine de la salle polyvalente, réparations des sanitaires à l'école, réparations sur la toiture de l'école, réfection de la toiture de la salle polyvalente, réfection de la cour de récréation et du bâtiment de la cour, vidage du grenier de l'école, peintures du dortoir et des parties communes à l'école.

### **14 – Création d'un poste d'ASTEM**

Suite à l'arrêt maladie d'une ATSEM, et les finances de la commune ne permettant pas de remplacer un temps complet, il est proposé de remplacer l'agent au strict minimum pour assurer la sécurité des enfants. Le conseil municipal décide de créer un poste de remplacement en temps partiel.

### **15 – Annule et remplace la délibération pour la désignation des délégués du SDESM**

Vu la demande du SDESM, il convient de revoter pour les délégués du SDESM pour deux titulaires et un suppléant au lieu de deux suppléants:

- Titulaire : Monsieur MOREL Frédéric
- Titulaire : Monsieur ROUSSET André
- Suppléant : Monsieur ASTIER Stéphane

### **16 – Comité de pilotage sur la zone de la cidrerie**

La municipalité souhaite engager une réflexion sur un projet global de restructuration et d'aménagement de la friche industrielle et plus généralement de toute la zone dite de la cidrerie.

Le Maire propose la création d'un comité de pilotage qui se réunira pour travailler sur le projet afin de faire des propositions au conseil.

Le conseil vote pour la création du comité de pilotage et nomme les titulaires suivants:

- M. MOREL Frédéric
- M. THOVERON Eric
- M. BAYLE Jérôme
- Mme REIGNOUX Christine
- Mme PAIX Josiane.

Les habitants peuvent intégrer ce comité de pilotage. Il suffira d'en faire une demande auprès de la mairie.

### **17 – Points Diverses**

- Madame REIGNOUX fait un point sur la rentrée des classes. Dans un contexte sanitaire contraignant, toutes les équipes (enseignants, personnel, bénévoles) se sont mobilisées de façon exemplaire pour accueillir 83 enfants. Environ 50 enfants sont inscrits à la cantine. Le déjeuner des élus avec les enfants a été particulièrement apprécié et devra être renouvelé au cours de l'année. Le Conseil Municipal remercie les bénévoles qui ont œuvré pour les travaux effectués dans la cour de l'école et qui ont préparé la rentrée des classes.
- Le Maire remercie les nombreux bénévoles qui ont œuvré pour réhabiliter la salle polyvalente, par des travaux de peinture et d'électricité. Cette initiative a coûté 6 fois moins cher que s'il avait été fait appel à des entreprises extérieures.
- Remerciements fait à M. CHARON qui va acheter les matériaux nécessaires à la construction d'une passerelle sur le ru, détruite pendant les inondations, située derrière l'école. Un appel à bénévoles sera fait pour réaliser les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Maire clôture la séance à 20h15 et donne la parole à la salle pour un échange informel.

Fait à Bellot  
Frédéric MOREL, maire.

